Case
FRC
5082

LISTE
DES
TREIZE ÉMIGRÉS
AMENÉS A PARIS,

Qui ont été pris les armes à la main contre leur propre Patrie, et que la Guillotine attend.

La Convention Nationale a rendu un décret qui donne le Jugement et l'instruc-

M+W 9042

tion du Procès des treize émigrés qui ont été pris les armes à la main contre leur propre Patrie, à une cour Martiale, qui sera à cet effet créée et choisie dans le Militaire de la Division du Départemant de Paris.

Cette cour Martiale sera Composée de quinze membres, qui nommeront cinq Commissaires, dont trois seront choisis par eux, savoir, un pour faire les fonctions de président; un deuxième, celles d'accusateur public; et le troisième, celles de Commissaire National.

Le pouvoir momentané de cettte cour sera limité quant aux Jugemens qui sont d'usage dans les conseils de guerre.

Les cinq Commissaires rendront Compte, 24 heures après leur nomination, de l'exécution du décret.

Vous allez être Satifait Peuple Souve-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

rain, le Glaive de la loi est déja suspendu sur les têtes de vos ennemis pris les armes à la main.

Oui, vous allez voir ces treize scélérats périr avec toute l'ignominie de leur scélératesses; ils ne respiroient que le sang, eh bien! le leur va être répandu, afin de purger la terre de la liberté de tous ces monstres de nature.

Ils sont à la Conciergerie, bien gardés, d'où ils ne sortiront que pour donner l'exemple à tous leurs Complices.

L'on espère que l'interrogatoire de ces treize scélérats donnera des renseignemens sur les tentatives de leurs complices.

LISTE

DE LEURS NOMS.

Le premier de ces scélérats qui a été interrogé, se nomme *Charles-Hyacinthe-Laurent Bernard*; il est né à Versailles, et est âgé de vingt-neuf ans : il étoit anciennement garde du Corps.

Le Second, se nomme *René-Remy-Charlier*, né à Viroix en Touraine, et est âgé de Trente-trois ans : il étoit ci-devant Cocher de Madame de Cossé.

Le troisième, se nomme *Jean Deltour*, et est âgé de trente-trois ans; il est né à Villeneuve, Département du Lot et Garonne, et étoit Domestique de M. Raffin,

Officier au régiment ci-devant d'Artois, Cavalerie.

Le quatrième, se nomme *Louis Cotté*, et est âgé de trente trois ans; il est né à Strasbourg, et étoit Domestique de M. Dumesnil, Capitaine au Régiment d'Esterhazy.

Le cinquième, se nomme *Hyacinthe-Arnaud-Constant Godefroi*, dit Lessart, et est âgé de trente-cinq ans; il est né à Saint-Jean de Day en Normandie: il étoit ci-devant Garde du Corps.

Le Sixième, se nomme *Etienne-Hyacinthe Gautier de la Touche*, il est né à Bordeaux, et est âgé de quarante-cinq ans; il a été Conseiller au ci-devant Parlement de Guyenne. Comme ce particulier a porté la robe noire, on peut lui faire porter la rouge.

Le Septième se nomme *Jean-Jacques-*

Maurice, et est né aussi à Bordeaux, et est âgé de vingt-un an : il étoit Officier Surnuméraire dans l'artillerie.

Le huitième se nomme *Eméric-Louis-Charles Godefroy*, dit *Mingé*, frère de M. Lessart, né à... et est agé de vingt-quatre ans : il étoit ci-devant Lieutenant de Vaisseau de la Marine Française.

Le neuvième, se nomme *Jean de Beon*, ci-devant Gentilhomme; il est né à Mortemar en Limosin, et est âgé de viugt-un an.

Le dixième se nomme *Michel Daumartin*, et est âgé de vingt-quatre ans : il a été officier, et réformé dans le ci-devant Régiment provincial de Paris.

Le onzième, se nomme *Jean-Louis Milaubelle*, ci-devant Gentilhomme; il est né à Saint-Remy en Limosin, et est âgé de dix-nenf ans.

Le douzième, se nomme *Joseph-Ale-*

xandre Dumesnil, et étoit ci-devant Capitaine au Régiment d'Esterhazy.

Le treizième, se nomme *Cithère Legrand*, et est agé de vingt-denx ans ; il est né au Village de Beaussac en Périgord : il étoit Domestique de M. de Monferrand, officier au Régiment ci-devant d'Artois, cavalerie.

Tous les efforts de l'Aristocratie et du Despotisme ne sont plus que les convulsions de la mort. Le bon esprit gagne parmi les peuples ; et nos soldats français vont leur inoculer l'horreur du despotisme, et cette démangeaison salutaire de l'amour de la liberté.

Bientôt les tyrans couronnés habiteront avec les chat-huants et les hibous, les tours et les donjons que l'orgueil ou la haîne leur avoit fait élever.

La croisade Prussico-Autrichienne sert plus la cause de la liberté des peuples qu'on ne le pense ; elle a ouvert les yeu

667

de toute la Germanie. Que dira-telle, quand elle apprendra la belle équipée de ce roi illuminé, qui est parti des sables de Brandebourg, avec les nombreuses cohortes des vieux soldats du grand Frédéric? Et, pourquoi faire? Pour ressusciter les lapins de quelques gentillâtres, rétablir des moineries, des prêtres et des évêques, etc., redonner au pieux abbé Maury *son prieuré et ses 800 fermes*, sans doute pour le récompenser de sa vie édifiante.

Eh bien! qu'a fait le gros Guilleaume? il est venu s'embourber sur les rives de la Meuse, et dans les plaines de la Champagne, où son armée meurt de faim et de fatigues. C'est là qu'il grince les dents aux émigrés qu'il promet de bon cœur à Charlot et au gros Xavier, *que toute sa vie il se souviendra d'eux*. C'est de là que déja satisfait d'avoir vu la France et les aventures qui lui sont arrivées avant d'entrer à Paris, il s'enfuit à Berlin, avec sa courte honte, et la queue entre les jambes, comme un chien qu'on fouette.

De l'imprimerie de PROVOST, rue Mazarine, N°. 1709.